

ASIP – Association Suisse des Institutions de Prévoyance
Kreuzstrasse 26
8008 Zurich
Tél. 043 / 243 74 15
Fax 043 / 243 74 17
info@asip.ch
www.asip.ch

Zurich, le 6 avril 2009

Communiqué de presse

La situation est sérieuse, mais...

L'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP) met en garde contre toute précipitation intempestive et conseille de garder le sens de la mesure à l'égard des assainissements nécessaires.

Les chiffres concernant la situation financière du 2^e pilier, que l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a publiés aujourd'hui, illustrent la gravité de la situation actuelle et correspondent largement aux enquêtes menées par l'ASIP ainsi qu'à ses recommandations (cf. communiqué de presse de l'ASIP du 6 février 2009, www.asip.ch). En même temps, il convient de souligner que la prévoyance professionnelle constitue toujours un système stable et efficace, et que, malgré les nouvelles désastreuses qui s'accumulent, elle saura résister à la tempête – à condition toutefois que l'on agisse de manière conséquente, mais en sachant garder la mesure.

Le 2^e pilier est basé sur le partenariat social et repose, par conséquent, sur des bases solides. Il a fait ses preuves et su résister aux différentes crises, et depuis qu'il existe, il n'a cessé de se développer – notamment en raison des graves turbulences qu'ont connues les marchés financiers. Le fait est que la baisse persistante de la Bourse à l'échelle mondiale a non seulement atteint des proportions historiques, mais qu'elle a aussi laissé des traces profondes dans les bilans des caisses de pensions suisses. Malgré tout, ou peut-être justement à cause de cela, il est nécessaire de considérer les choses de manière différenciée. Le financement des institutions de prévoyance (IP) étant toujours orienté sur le long terme, leur développement financier doit être envisagé sur le long terme également. Une vision à court terme des événements empêche en effet de voir les relations fondamentales existant entre la stratégie de placement des IP et la sécurité de la prévoyance professionnelle.

Sous-couverture ne signifie pas automatiquement insolvabilité

Un découvert ne signifie pas pour autant qu'une institution de prévoyance soit insolvable. Une sous-couverture veut simplement dire que l'IP ne serait pas en mesure de fournir d'un seul coup toutes les prestations qu'elle est censée assurer (rentes et prestations de sortie). Or, cela n'est pas nécessaire non plus. Les caisses présentant une sous-couverture continuent de s'acquitter sans difficulté aucune des prestations courantes (rentes et versements en capital),

car elles n'ont pas de problème de solvabilité. La situation doit néanmoins être analysée au cas par cas dans chaque institution de prévoyance. Un découvert dans une IP ayant un petit nombre de rentiers doit être jugé autrement – situation moins grave – que dans une institution avec une proportion élevée de rentiers ou encore une simple caisse de retraite.

Que convient-il de faire?

L'ASIP conseille à ses membres (comme le fait l'OFAS) de continuer à pratiquer une gestion financière clairvoyante, et met en garde contre toute précipitation intempestive. Si nous voulons être en mesure, à l'avenir également, de garantir la stabilité du système de prévoyance suisse, nous devons résoudre dès maintenant les problèmes qui se posent, et non pas les remettre à plus tard. Des mesures d'assainissement possibles et nécessaires doivent être d'ores et déjà envisagées. Le moratoire exigé à cet égard par les milieux syndicaux met en danger la santé des IP sur le long terme.

Pour que la situation des IP évolue favorablement, il est essentiel de pouvoir se fonder sur une évaluation réaliste de l'évolution des marchés financiers ainsi que sur des bases actuarielles correctes. Cela implique notamment une baisse, qui aurait dû avoir lieu depuis longtemps, du taux de conversion servant au calcul des promesses de prestations. Du point de vue de l'ASIP, toute la gamme de mesures d'assainissement possibles devrait suffire pour améliorer de manière significative la situation financière des IP au cours des prochaines années.

ASIP Association Suisse des Institutions de Prévoyance

Le directeur de l'ASIP, Hanspeter Konrad, se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions (tél. 079 832 53 49)

L'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP), dont le siège est à Zurich, est l'association faitière de plus de 1000 institutions de prévoyance. Représentant plus de 2,5 millions d'assurés et gérant une fortune globale d'environ 400 milliards de francs, l'ASIP s'engage pour le maintien et le développement de la prévoyance professionnelle reposant sur un régime décentralisé et libéral et basée sur le système des trois piliers.

ASIP – Association Suisse des Institutions de Prévoyance
Service de presse: tél. 043 / 243 74 15